
2019



CCMP
COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
Miribel • Plateau

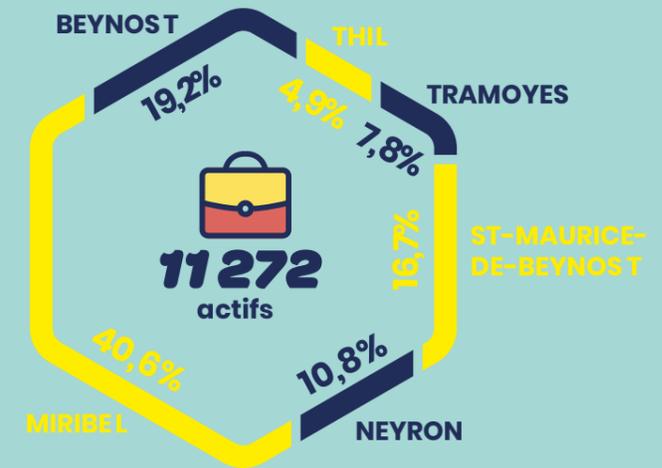
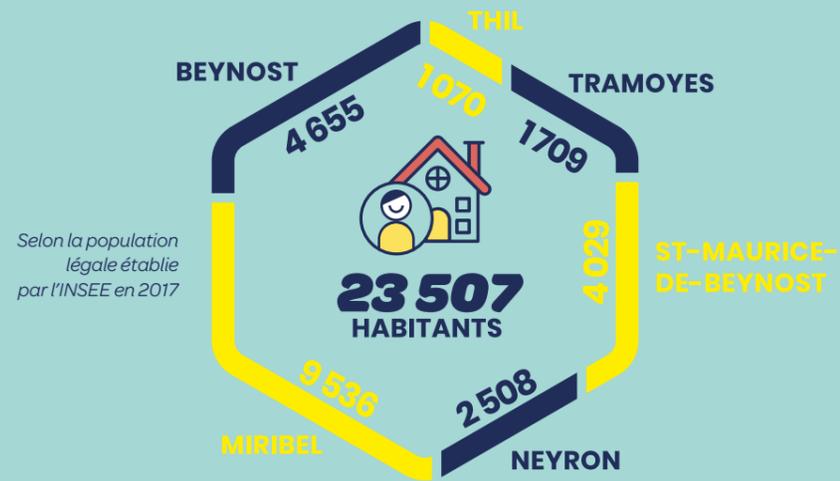


**RAPPORT
D'ACTIVITÉ**

LE TERRITOIRE
DE LA CCMP



LE TERRITOIRE EN 2019



4 080
familles avec enfants



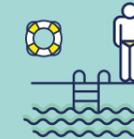
34 202 €
de revenu moyen
par foyer fiscal
23 580 €/an à l'échelle nationale.
INSEE 2016



9 876
logements dont **1 363**
logements sociaux



1 200
entreprises



28,6%
des habitants
licenciés dans
un club de sport



91%
de taux de motorisation

22%
d'enfants
de 3 à 17 ans

7,4%
de taux de pauvreté
14% à l'échelle nationale. INSEE 2017

67%
de propriétaires
occupants

+4,2%
de taux d'emploi
depuis 2014

719
adhérents
de l'AMD

66 655
voyages via Colibri

4,2%
d'habitants
de + de 75 ans

91 m²
de surface moyenne
pour les logements
construits
entre 2015 et 2017

205 503
passages à Lilô

13 km
de pistes
cyclables et **47 km**
supplémentaires
d'ici 2031

SOMMAIRE

8

ÉLUS ET AGENTS
AU SERVICE
DU TERRITOIRE

10

GRAND PROJET
LA CÔTIÈRE FAIT
SON CINÉMA

12

**DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE**
MAINTENIR LE
DYNAMISME LOCAL

14

**VOIRIE
ET DÉPLACEMENTS**
LA MOBILITÉ DOUCE
EST EN BONNE VOIE

16

SPORTS ET CULTURE
AGIR AUJOURD'HUI,
RAYONNER
DEMAIN

18

ÉDUCATION
UN ÉVEIL SPORTIF
ET CULTUREL POUR
LES PLUS JEUNES

20

**LOGEMENTS
ET SOLIDARITÉ**
AU PLUS PRÈS
DES BESOINS
DE CHACUN

22

**CONTRAT
DE VEILLE ACTIVE**
LA SOLIDARITÉ,
MOTEUR
DU VIVRE-ENSEMBLE

24

**SÉCURITÉ
ET CADRE DE VIE**
UN QUOTIDIEN PLUS
SÛR ET SÉRIEN

25

**EAU ET
ASSAINISSEMENT**
PRÉPARER
L'AVENIR

28

ENVIRONNEMENT
AGIR ENSEMBLE
FACE AU
RÉCHAUFFEMENT
CLIMATIQUE

29

DÉCHETS
MOINS JETER,
MIEUX TRIER

30

FINANCES
UN BUDGET MAÎTRISÉ
POUR UNE ÉPARGNE
PRÉSERVÉE

ÉDITO

L'année 2019 a prouvé que l'intérêt communautaire, si souvent invoqué, ne pouvait être assimilé à un simple compromis entre les différents intérêts municipaux. L'intérêt communautaire doit transformer la conception que chaque commune se fait de ses propres intérêts en proposant une vision prospective de l'aménagement territorial au moyen d'un programme pluriannuel des investissements. En prévoyant près de 34 millions d'euros d'ici 2024, la CCMP prouve sa capacité à être le moteur de l'investissement public local tout en répondant aux grands défis structurels pour l'aménagement de notre territoire et en offrant à nos administrés les services nécessaires à l'amélioration de leur cadre de vie.

Accord de la Commission Départementale de l'Aménagement Cinématographique (CDACi) pour la construction d'un complexe cinématographique de 5 salles sur Saint-Maurice-de-Beynost, lancement du concours d'architecte du gymnase La Chanal à Miribel, adoption du Plan Climat Air-Energie-Territorial (PCAET), transfert de la compétence eau-assainissement, accord pour la réalisation d'une maison France Services à l'emplacement du site actuel de la CCMP... Tous ces projets sont nés d'une réflexion sur le devenir à moyen et long terme de notre territoire et n'ont été rendus possibles que grâce à la très bonne santé financière de la collectivité.

Naturellement, il n'est nullement question de faire ici l'hagiographie du modèle intercommunal au détriment des communes, d'uniformiser ou de gommer les caractéristiques municipales : c'est bien la diversité qui constitue l'essence d'une intercommunalité, et nous devons la préserver. L'intérêt communautaire doit ainsi également exprimer une conception de la solidarité territoriale.

Articuler ces différentes identités communales représente dès lors un défi communautaire incontestable qui, comme l'a rappelé la loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019, doit étroitement associer communes et intercommunalité dans un projet commun. Car sans projet de territoire et sans gouvernance adaptée, sans pacte financier et sans projet de mutualisation, la CCMP ne pourra durablement être reconnue par ceux qui la vivent au quotidien.

**« C'est bien
la diversité
qui constitue
l'essence d'une
intercom-
munauté,
et nous devons
la préserver. »**

ÉLUS ET AGENTS AU SERVICE DU TERRITOIRE

Le Conseil communautaire de la CCMP est composé depuis mars 2014 de 31 membres élus, dont le Président, 6 Vice-présidents et 2 membres délégués.

Son rôle est d'examiner et d'arbitrer les projets présentés par les commissions et de faire appliquer les décisions. Le Conseil communautaire vote ainsi les grands projets mis en œuvre par les 60 agents de la CCMP, visant le développement d'un territoire toujours plus dynamique et attractif.



9 ÉLUS AU BUREAU COMMUNAUTAIRE*

Le Bureau communautaire se compose du Président, de 6 Vice-présidents en charge des commissions thématiques et de 2 membres délégués. Chacun a un rôle d'information, d'orientation, de coordination et d'exécution.

La mission du Bureau est double :

- examiner et arbitrer les projets présentés par les Commissions,
- faire appliquer les décisions du Conseil communautaire.

7 COMMISSIONS THÉMATIQUES*

Chacune est composée d'un Vice-président qui l'anime (par délégation du Président de la CCMP) et de 2 élus par commune. Les 7 Commissions permettent la concertation et l'échange autour de projets et sont force de proposition pour le Bureau communautaire.



31 ÉLUS AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE*

Depuis 2014, la répartition des conseillers communautaires est basée sur la représentativité démographique de chaque commune. Cette nouvelle disposition a fait passer le nombre de conseillers à 31, contre 17 sous la précédente mandature.

Le Conseil communautaire se réunit environ 10 fois par an en séance publique pour délibérer et voter les projets et budgets préalablement examinés par les Commissions thématiques compétentes.

→ BEYNOST

Joël AUBERON (adjoint)
Élisabeth BOUCHARLAT (adjointe)
Gilbert DEBARD (conseiller municipal)
Caroline TERRIER (Maire)
Michel NICOD (conseiller municipal)

→ MIRIBEL

Jacques BERTHOU (conseiller municipal)
Jean-Pierre BOUVARD (conseiller municipal)
Josiane BOUVIER (adjointe)
Nathalie DESCOURS-JOUTARD (adjointe)
Patricia DRAI (adjointe)
Jean-Pierre GAITET (conseiller municipal)
Marie-Chantal JOLIVET (adjointe)
Jean GRAND (conseiller municipal)
Patrick GUINET (adjoint)
Pascal PROTIERE (conseiller municipal)
Henri SECCO (adjoint)
Noémie THOMAS (conseillère municipale)
Sylvie VIRICEL (Maire)

→ NEYRON

Anne-Christine DUBOST (conseillère municipale)
André GADIOLET (Maire)
Aurélien VIVANCOS (adjointe)

→ SAINT-MAURICE-DE-BEYNOST

Pierre GOUBET (Maire)
Évelyne GUILLET (adjointe)
Jean-François PERNOT (conseiller municipal)
Robert RESTA (adjoint)
Dominique TARIF (conseillère municipale)

→ THIL

Bruno LOUSTALET (Maire)
Yannick SEMAY (adjointe)

→ TRAMOYES

Xavier DELOCHE (Maire)
Brigitte FILLON (adjointe)

ORGANISATION ET RÉPARTITION DU PERSONNEL*

CABINET DU PRÉSIDENT

Sébastien BÉNÉTULLIÈRE - Directeur de cabinet

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

Olivier JACQUETAND - Directeur Général des Services

ACCUEIL / SECRÉTARIAT

- Marie-France DUCOS-RUSSO
- Cédric VOUAILLAT
- Marielle BORY

SERVICE RESSOURCES HUMAINES

- Tiphonie TROSSET
Responsable de service
> Carole EYMARD
Gestion du personnel

SERVICE CULTUREL ET ÉDUCATIF

- Guillaume DUPEYRON
Directeur des Affaires Culturelles et Éducatives
> 3 ETAPS**
> 7 IMS**
> Jérôme LOUCHE
Coordinateur du réseau de lecture publique

SERVICE COMPTABILITÉ ET MARCHÉS PUBLICS

- Christiane BONNAMOUR
Responsable du pôle comptabilité
> Nadia ZERARA
Comptabilité
- Émilie BUHOT
Marchés publics

- Bernard BURLAT

Directeur Académie de Musique et de Danse

> 30 enseignants dont :
Annabelle GASTOUD
Professeur coordinateur

SERVICE AUTORISATION DU DROIT DES SOLS

- Stevan BRIEUC
Instructeur
- Domitille FONTAINE
Instructeur

SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT

- Christelle SENECHAL
Responsable de service
> Charly PUPAT
Chargé de mission eau et assainissement

SERVICE ENVIRONNEMENT ET GESTION DES DÉCHETS

- Laetitia MOROT
Responsable de service

> Alexandra MEYER
Ambassadrice du tri

> Camille VINCENT
Chargée de mission PCAET

> Patrice JULIAN
Agent technique

SERVICE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- Fabien LOPEZ
Responsable de service
> Chahines BOUMYA
Chargée de mission FISAC

SERVICE TECHNIQUE

- Gérard DROGUE
Responsable voirie, bâtiments et grands projets

- Jean JACQUET

Chef d'équipe
> Régis PEQUIGNOT
Gardien-régisseur de l'aire d'accueil des gens du voyage
> 7 agents en charge de l'entretien des bâtiments, des espaces verts et de la voirie

SERVICE POLITIQUE DE LA VILLE

- Julia GIULIANI
Coordnatrice du CISP
et du Contrat de veille active

SERVICE MOBILITÉ

- Romain ZELISZEWSKI
Mobilité douce et voirie
- Matthieu SOUZY
Exploitation du réseau Colibri

* au 31 décembre 2019. - ** ETAPS : Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives. IMS : Intervenant en Milieu Scolaire (musique).

GRAND PROJET

La Côtère fait son cinéma

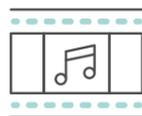
2019 a été une année charnière pour le projet de complexe cinématographique porté par la CCMP. En juillet, la Commission Départementale d'Aménagement Cinématographique (CDAC) donnait son aval pour ce futur cinéma de 5 salles et l'ensemble des aménagements sur le Forum des Sports, à Saint-Maurice-de-Beynost. En décembre, la CCMP réalisait une opération de sourçage auprès des opérateurs économiques pour préparer au mieux la gestion et l'exploitation des différents équipements.

UN CINÉMA SUR-MESURE POUR LE TERRITOIRE

En 2016, la CDAC avait rejeté la proposition d'un complexe cinématographique de 10 salles, faite par le groupe CGR. Consciente du manque de cinémas dans le département, et convaincue de pouvoir mettre sur pieds un projet cohérent avec les besoins locaux, la CCMP avait alors décidé de reprendre le flambeau. Depuis, 3 ans de travail ont été nécessaires pour aboutir au projet approuvé par la CDAC en 2019 :



● **Pour les 150 000 spectateurs attendus chaque année**, le futur complexe prévoit 810 fauteuils et ne diffusera pas moins de 350 films par an dans ses 5 salles, avec une sélection d'œuvres grand public mais aussi d'art et d'essai, en version originale et française.



● **Des actions spécifiques avec les écoles, collèges et lycées sont au programme**, ainsi que de nombreuses animations avec les autres structures culturelles du territoire (musique, danse, peinture...).



● **Pour satisfaire tous les sens, le complexe comportera plusieurs points de restauration** : une confiserie, un corner de produits bio locaux et surtout un restaurant-brasserie d'une capacité de 140 couverts.

LA CCMP À LA RENCONTRE DES OPÉRATEURS ÉCONOMIQUES

La gestion du cinéma et de la restauration sera effectuée dans le cadre d'une délégation de service public à des opérateurs privés. La CCMP, accompagnée des bureaux d'études ESPELIA et SYLLAB, a donc réalisé en décembre 2019 une opération de sourçage auprès d'un panel représentatif d'opérateurs susceptibles de candidater. Objectif : valider les principales composantes du projet avec les exploitants intéressés, recenser la capacité de réponses des entreprises et le niveau de concurrence, et préciser le mode de dévolution du marché. Ces temps d'échange avec les opérateurs ont ainsi permis d'avancer sur des problématiques très concrètes, telles que leur participation potentielle à l'investissement, leur projet d'exploitation du cinéma, notamment concernant les animations et les projets culturels et éducatifs, l'organisation entre le cinéma et le restaurant dans l'exploitation quotidienne...

Une fois le choix arrêté sur la meilleure manière de gérer le cinéma et le restaurant, la CCMP lancera son concours d'architecte en février 2020. Une autre étape importante pour la réalisation du complexe !



Plus qu'un cinéma, un pôle de loisirs à part entière

Avec la création du cinéma au sein du Forum des Sports, c'est une métamorphose complète du site qui se joue. **À la clé : un parc esprit nature ponctué d'équipements ludiques, culturels et sportifs** (Lilô, Ain Sud Foot, Pétaquodrome, Boulodrome, salle de boxe et terrains de tennis), **reliés par un réseau d'allées piétonnes propices à la promenade.**



Optimiser la mobilité

Un soin particulier a été apporté à la circulation sur le site, afin de la rendre plus harmonieuse et d'en améliorer l'accessibilité. Le sens de circulation routière prend ainsi en compte les projets de logements situés au nord de la voie ferrée et les évolutions prévues sur ces espaces en pleine mutation, sur les communes de Beynost et de Saint-Maurice-de-Beynost.

Les modes doux seront particulièrement mis à l'honneur : le futur linéaire cyclable entre les gares de Miribel et de Beynost desservira le Forum des Sports et son cinéma, une voie verte sera créée au nord du site pour faciliter l'accès à vélo et des passages modes doux permettront de cheminer au sein du site.



La CCMP a par ailleurs mené une étude complète pour estimer au mieux les besoins en stationnement

de l'ensemble du site, les besoins du cinéma étant estimés à 250.

La mutualisation des 5 parkings existants incarne la solution la plus pertinente à tous niveaux (faisabilité, budget, praticité) et fournira un total de 640 places de stationnement. Cette mise en commun autorisera le partage des places de parking entre les différents équipements (terrain de football, tennis, pôle aquatique, salle de boxe, boulodrome...).

PROJET APPROUVÉ EN
2019



2022
DÉMARRAGE DES TRAVAUX

**DERNIER
TRIMESTRE
2023**
INAUGURATION



8,35 MILLIONS D'€
(hors subventions)
COÛT DU COMPLEXE
CINÉMATOGRAPHIQUE ET DU RESTAURANT

2,2 millions d'€
COÛT DE L'AMÉNAGEMENT
PAYSAGER DU SITE



UN SITE DE + DE
1,2 HECTARE

Maintenir le dynamisme local

Favoriser l'implantation des entreprises, développer l'emploi, pérenniser les activités commerciales et artisanales... Autant de missions qui contribuent à la bonne santé du territoire ! En 2019, la CCMP poursuit et concrétise les projets initiés les années précédentes, confortée par l'impact positif observé sur le dynamisme économique local.



SUBVENTIONS

UN SOUTIEN ESSENTIEL AU DYNAMISME DES ACTEURS
DE L'ÉCONOMIE TERRITORIALE

15 000 €

POUR L'ACA (ASSOCIATION DES COMMERÇANTS
ET ARTISANS DE LA CCMP)

5 500 €

POUR ÉLAN CRÉATION, COOPÉRATIVE
DE SOUTIEN À L'ACTIVITÉ ET À L'EMPLOI

7 000 €

POUR SOLS'TISSE, COOPÉRATIVE
D'ENTREPRENEURS

23 284 €

POUR L'IPAC

SOIT

50 784 €

DE SUBVENTIONS EN 2019

ZAC DES MALETTES : LES VENTES SE POURSUIVENT

Lot 05

SOS Oxygène implantera son siège régional, jusque-là basé à Vaulx-en-Velin, sur un parc de plus de **9 000 m²**. Il comportera des bureaux, des laboratoires et un espace de stockage avec, à la clef, la création de 50 à 60 emplois.

Lot 15

Initialement destiné à accueillir la deuxième phase du parc d'activité, le lot a finalement été concédé à la société MDP. Le projet immobilier est composé d'un espace de bureaux, d'un showroom, d'un atelier de production, d'un bureau d'études et enfin d'un espace de stockage. Des extensions sont prévues dans un second temps pour l'atelier de production et l'espace de stockage, ce qui portera l'ensemble du bâtiment à plus de **6 000 m²**.

Au sein de la ZAC, seuls quelques bureaux et locaux d'activité sont encore disponibles à la vente ou à la location.

UNE NOUVELLE ZONE D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUE À NEYRON

La commercialisation de la ZAC des Malettes à Beynost touchant à sa fin, et afin de maintenir la dynamique économique du territoire, la CCMP a acté le développement d'une nouvelle zone à vocation économique située à Neyron. D'un périmètre de presque 14 hectares, elle sera tournée vers l'accueil d'activités industrielles, artisanales et tertiaires.

À l'issue de la concertation, une réunion publique a été organisée en décembre 2019 afin de présenter les différents objectifs et enjeux du projet.

LE FRENCH POC OUVRE SES PORTES

En décembre 2019, les premières entreprises ont fait leur arrivée au French POC, la plateforme d'innovation industrielle dédiée aux PME. Installé dans les anciens locaux du site Philips à Miribel, rachetés par la CCMP et réaménagés, l'offre qu'il propose est unique à l'échelle nationale : tester des projets d'innovation portés par des PME en vue de les industrialiser et de les produire en France.

Dans un premier temps, l'accompagnement porte sur l'innovation elle-même pour développer des objets intelligents et connectés – des produits nécessitant des compétences spécifiques à la fois en mécanique, en électronique et en informatique que les entreprises ont rarement sous la main... Mais l'autre spécificité du French POC est d'intégrer dès le début du projet la notion d'industrialisation, pour faire gagner du temps aux PME. Un accompagnement complet donc, de l'idée d'un produit à sa mise sur le marché !

Concrètement, le French POC propose aux PME une large offre de services :

- une équipe dédiée pour superviser le projet d'innovation,
- des méthodes itératives et agiles de test & learn,
- des machines de prototypage,
- un comité de mentors pour tester le projet.

Les entreprises bénéficient également du riche écosystème industriel local, qui apporte l'ensemble des compétences et technologies nécessaires à la maturation des projets.

Le French POC a été lauréat de l'appel à projets « Tiers-lieux pour l'innovation 2017 » de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. À ce titre, il est cofinancé par l'Union européenne.



Sur la période 2016-2018, pas moins de 26 entreprises ont bénéficié des aides du FISAC. Il a donc été décidé de le renouveler pour la période 2019-2021 avec une enveloppe globale de 150 000 €.

En plus des subventions, des actions de formation sont également prévues, ainsi qu'un accompagnement pour les entreprises, artisans et commerçants qui souhaitent développer des projets numériques (service de vente en ligne, numérisation des stocks, visibilité sur les réseaux sociaux...).

En 2019, 12 dossiers ont déjà été approuvés pour financer des travaux de modernisation de points de vente ou de rénovation de façade, des achats de matériel, la mise en accessibilité PMR de locaux ou la création de sites Internet.

LA MADONE

12 000 €

CAFÉ-TABAC DES ÉCHETS

10 000 €

LA FERME DE MIRIBEL

10 000 €

LE TRAIN DES SAVEURS

10 000 €

L'HAPPY'ZA

9 652 €

LA SORELLA

8 496 €

BOUTIQUE M

4 770 €

LE HARENGUIER

4 612 €

VIVAL DE THIL

2 375 €

L'AUBERGE DE THIL

1 052 €

MARBRERIE GROS DERUDET

1 404 €

VOIRIE ET DÉPLACEMENTS

La mobilité douce est en bonne voie

Comme pour tout territoire périurbain, les déplacements quotidiens se font majoritairement en voiture sur la CCMP. Pourtant, face au besoin d'adapter le territoire au changement climatique, de diminuer notre consommation énergétique et nos émissions de gaz à effet de serre, il est important de faire évoluer nos modes de déplacements. En conséquence, la CCMP prend des mesures concrètes pour consolider les alternatives à la voiture, notamment les transports en commun et le vélo.

VERS UN RÉSEAU PLUS CYCLO-FRIENDLY

Un projet de linéaire cyclable entre Miribel et Beynost

La CCMP envisage de réaliser, à l'horizon 2030, un réseau cyclable de 34 km qui traversera les 6 communes, avec des aménagements spécialement pensés pour sécuriser les déplacements à vélo et partager la voirie : voies vertes, bandes cyclables, chaussées à voie centrale banalisée, etc. Ce projet d'envergure débutera dès 2020 avec la création d'un linéaire de 4 km entre les gares de Miribel et de Beynost, desservant aussi la gare de Saint-Maurice de Beynost.

Ce linéaire, parallèle à la départementale, permettra aux habitants de relier à vélo différents lieux emblématiques de la CCMP, comme l'espace aquatique Lilô ou le Forum des Sports qui accueillera le futur complexe cinématographique. Il permettra aussi de faciliter les cheminements des salariés entre la gare de Miribel et la zone industrielle de la Tuilière, et entre la gare de Saint-Maurice-de-Beynost et la ZAC des Malettes. Enfin, il s'agit aussi d'une liaison entre deux itinéraires cyclo-touristiques : la Via Rhôna et la boucle de l'Ain à Vélo 4.

Plus de places de stationnement pour les vélos

Que seraient les aménagements cyclables sans stationnements appropriés ? À l'initiative de la CCMP, une convention de groupement de commandes a été signée avec les communes pour mutualiser les achats d'abris et d'arceaux de stationnement auprès d'un prestataire unique, afin d'homogénéiser le mobilier urbain utilisé – et donc d'apporter plus de lisibilité aux cyclistes sur les aménagements qui leur sont dédiés – tout en réalisant des économies d'échelle.

À terme, plus de 200 arceaux à vélo seront installés au cours de l'année 2020 sur les 6 communes, à proximité des lieux de vie et équipements communautaires (écoles, collèges, mairies, places de marchés, commerces...) ainsi que des pôles générateurs de déplacements (gares, Forum des Sports...).

COÛT TOTAL DE L'OPÉRATION : **56 034 € HT**



LANCEMENT D'UNE LIGNE ENTRE TRÉVOUX ET LA GARE DES ÉCHETS

Depuis septembre 2019, il est possible d'emprunter la ligne A Saônibus à l'arrêt de la Gare des Échets. Celle-ci circule jusqu'à Trévoux, en desservant notamment la ZI de Reyrieux et le Technoparc de Civrieux, à raison de 6 allers-retours par jour du lundi au vendredi. À noter qu'il s'agit d'une ligne de transport à la demande mixte : à certains horaires, le bus ne circule que si les usagers ont réservé au préalable leur trajet.

La mise en place de ce dispositif a été rendu possible par la signature d'une convention entre la CCMP et la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée afin de développer des correspondances entre Colibri et Saônibus, leur réseau de transport collectif respectif.

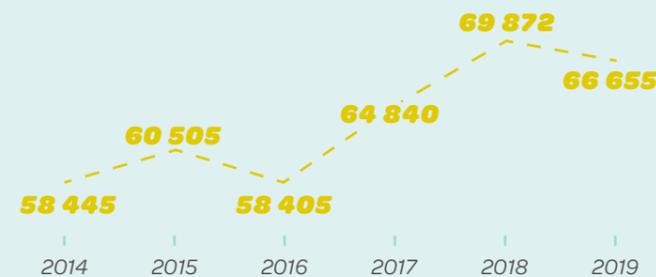
Colibri se stabilise

925 CONTRE **760**
CARTES DÉLIVRÉES EN 2019 EN 2018

TRANSPORT AU DÉCLENCHEMENT :
+ 1,8% DE DÉCLENCHEMENTS ET **+ 6,2%** DE PASSAGERS

66 655
VOYAGES EN 2019

+ 14%
DE FRÉQUENTATION DEPUIS 2014



DU NOUVEAU SUR LE RÉSEAU COLIBRI !

Extension du réseau

Conformément au Plan Global de Déplacements voté en 2016, il a été acté cette année que le parcours de la ligne 3 sera étendu pour relier le bas de la commune de Neyron directement au haut de celle-ci. Il permettra également de desservir le futur gymnase de la Chanal et l'établissement Romans Ferrari dès la réalisation des travaux de la Montée Neuve, au cours du premier trimestre 2021.

Par ailleurs, le Schéma d'Accessibilité Programmé (Sd'AP) de la CCMP a permis de rendre accessibles des arrêts pour les personnes à mobilité réduite. Les arrêts concernés sont, notamment, Mas Rillier Centre, Gare de Miribel et Madone.

MONTANT TOTAL DES TRAVAUX DU SD'AP : **450 000 € HT** pour environ 30 arrêts.

Nouvelle flotte de bus

Mis en service en septembre 2019, ils remplacent les minibus utilisés jusqu'à présent sur le réseau. Plus spacieux – ils peuvent accueillir 3 fois plus de passagers qu'auparavant – mais surtout plus confortables et plus pratiques, ces nouveaux bus sont adaptés aux besoins spécifiques des personnes à mobilité réduite (palette rétractable, places dédiées, annonces vocales et visuelles des arrêts...).

Cet investissement est porté par l'entreprise Keolis, attributaire du marché public d'exploitation du réseau, pour 4 années supplémentaires. De plus, dès 2020, un service de suivi en temps réel des bus et des horaires de passages aux arrêts sera déployé et disponible à l'ensemble de la population.



LE BUDGET COLIBRI 2019

RECETTES : **1 936 769,48 € HT**

DÉPENSES : **1 542 421,82 € HT**

LES ARRÊTS AMÉNAGÉS POUR TOUJOURS GAGNER EN ACCESSIBILITÉ :

LES ÉCHETS LE BOURG 6 852,23 € HT

GARE DE MIRIBEL 26 549,20 € HT

MADONE 24 390,32 € HT



DES TARIFS INCHANGÉS POUR LES ABONNEMENTS ANNUELS

GRAND PUBLIC 176 €/AN

AVEC 1 MOIS DE GRATUITÉ

MOINS DE 26 ANS 100 €/AN

AVEC 2 MOIS DE GRATUITÉ

Agir
aujourd'hui,
rayonner
demain

SPORTS ET CULTURE

Pour poursuivre le développement de l'offre culturelle et sportive, les initiatives se multiplient. Nouvelles infrastructures, nouveaux services, nouveaux outils : la CCMP se donne les moyens de mener à bien des projets ambitieux, toujours en accord avec les besoins et les ressources du territoire.

FIN DES TRAVAUX POUR LES ÉQUIPEMENTS D'AIN SUD FOOT

Commencés en 2018 pour faire respecter les normes de sécurité et d'accessibilité dictées par la Fédération Française de Football, les travaux du club basé à Saint-Maurice-de-Beynost se sont conclus au printemps 2019. En quoi ont-ils consisté ?

1^{ère} phase des travaux (2018)

- 2 nouveaux vestiaires avec douches et sanitaires pour les joueurs ;
- 1 nouveau vestiaire pour les arbitres ;
- Création d'un bureau et d'un local technique.

2^{ème} phase des travaux (2018-2019)

- Mise aux normes et réaménagement des anciens vestiaires, qui comptent désormais : 2 vestiaires joueurs avec salles de douche indépendantes, 1 vestiaire arbitre, 1 espace médical et de 2 blocs sanitaires (joueurs et officiels) ;
- Mise aux normes de la tribune et des sanitaires publics ;
- Création de nouveaux espaces de stockage ;
- Amélioration de l'espace buvette ;
- Transfert de la salle d'échauffement et de musculation.

LE COÛT TOTAL DES TRAVAUX S'ÉLÈVE À

926 942 € TTC, avec un financement du Conseil Départemental (**162 625€ TTC**) et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (**215 000€ TTC**).

LE CLUB BEYNOST BMX LA CÔTIÈRE AURA SON COMPLEXE

En avril 2019, le Conseil communautaire a voté un budget de 1,8 million d'euros pour réaliser, d'ici 2 ans, un complexe BMX. Le territoire abrite en effet le club Beynost BMX La Côtère (BBC), actuellement en division nationale 2 et 13^{ème} club français, dont le site actuel ne permet pas d'accompagner son évolution sportive.

Le complexe sera construit sur 2 terrains de presque 6 hectares dans la zone du parc « ACTINOVE » à Thil, acquis par la CCMP. Il comprendra :

- une piste de BMX moderne ;
- un bâtiment avec rampes de départ et d'accès intégrées, des vestiaires, des sanitaires, une salle commune, une salle de musculation, un bureau pour les salariés du club, un local à vélo, un local de stockage... ;
- une trentaine de places de parking permanentes.

Ces installations permettront au BBC d'organiser des manifestations et d'accueillir des compétitions nationales voire internationales, qui généreront d'importantes retombées économiques et contribueront au rayonnement de la Côtère.



**€ SUBVENTIONS
SPORTIVES 2019**

- AIN SUD FOOT 90 000 €**
- CÔTIÈRE HANDBALL 12 700 €**
- PÉTANQUE
CÔTIÈRE MIRIBEL 2 000 €**
- BEYNOST
BMX CÔTIÈRE 15 000 €**
- SAINT-MAURICE
CÔTIÈRE VOLLEY 2 000 €**
- VERTICAL CÔTIÈRE 7 500 €**



La lecture
en chiffres
sur le territoire

En 2019...

28 325

USAGERS ACCUEILLIS
DANS LE RÉSEAU

1 906

EMPRUNTEURS

32 059

DOCUMENTS EMPRUNTÉS

38 séances

DE CLUBS LECTURES
POUR ADULTES

44 séances

DE CONTES POUR ENFANTS

36

ACCUEILS DE CLASSES

10

EXPOSITIONS

UNE CONVENTION AVEC LE DÉPARTEMENT DE L'AIN POUR SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE

Signe fort de la volonté de la CCMP de développer les bibliothèques du territoire et de professionnaliser leurs équipes, un coordinateur avait été recruté en 2018 pour orchestrer la mise en place et l'animation du réseau. Tout au long de l'année 2019, il a pu travailler avec les bénévoles à la création de temps forts littéraires, ou encore de nouveaux outils de communication.

À terme, le réseau ambitionne la mise en place d'un socle commun (tarifs harmonisés, carte de prêt unique, règlement intérieur partagé, etc.).

Pour accompagner cette dynamique, la CCMP a également conclu en septembre 2019 un partenariat avec la Direction de la Lecture Publique (DLP) du Conseil départemental de l'Ain. Parmi ses principaux objectifs : enrichir l'offre documentaire du réseau intercommunal, mutualiser les services aux usagers et harmoniser les pratiques (gestion des collections, horaires...).

Cette convention entre la CCMP et la DLP de l'Ain, prévue pour 3 ans, ouvre notamment le droit à des aides indispensables pour le réseau de bibliothèques :

- Aide au financement et à la mise en place d'un système d'information et de gestion des bibliothèques (SIGB) commun ;
- Expertise sur la médiation et l'approche des nouveaux publics.

En décembre 2019, le cabinet Néorizons, missionné par la CCMP pour réaliser une étude du public des « lecteurs et non-lecteurs », a présenté les résultats aux membres du comité de pilotage « Lecture Publique ». Ses conclusions portaient sur la perception des équipements actuels par les habitants, les outils à mobiliser pour améliorer le service rendu, et les besoins à pourvoir sur le territoire.



**SUBVENTIONS
CULTURELLES 2019**



THÉÂTRE ALLÉGRO 54 500 €



ULM CINÉMA 22 500 €

WOODSTOWER 2 500 €

ESPÉRANCE DE BEYNOST 5 500 €

SWING SOUS LES ÉTOILES 17 850 €

DYAPASON 2 000 €

ÉDUCATION

Un éveil sportif et culturel pour les plus jeunes

Le sport et la culture sont des sujets essentiels qui contribuent activement à l'épanouissement et à l'ouverture sur le monde. La CCMP en est convaincue et mène depuis plusieurs années une politique volontaire pour permettre, notamment aux plus jeunes, de découvrir de nouvelles disciplines et de se perfectionner.

LES SEMAINES SPORTIVES ONT 20 ANS

Et le succès est toujours au rendez-vous ! Du 8 au 17 juillet, elles ont réuni pas moins de 250 enfants de 8 à 12 ans. Près de 10 activités étaient à l'honneur, parmi lesquelles l'escalade, le baseball, le taekwondo, la pétanque ou encore le BMX et la boxe.

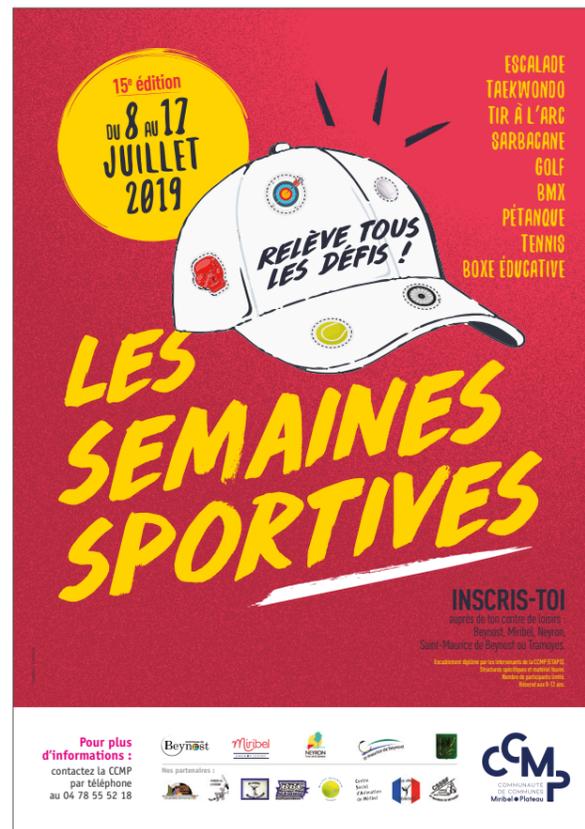
6 CENTRES DE LOISIRS

7 ASSOCIATIONS SPORTIVES ET 3 SITES DU TERRITOIRE PARTENAIRES

3 ANIMATEURS



3 ENTRAÎNEURS MOBILISÉS SUR CHAQUE SESSION, EN MOYENNE



L'EPS DANS LES ÉCOLES

Cette année, 3 intervenants ETAPS ont parcouru 10 écoles du territoire.

63 h D'ENSEIGNEMENT HEBDOMADAIRE

20 CLASSES CONCERNÉES PAR LE PROJET RANDONNÉE

Environ **1 650** ÉLÈVES CONCERNÉS

LES IMS METTENT LE TERRITOIRE EN MUSIQUE

En 2019, les musiciens intervenants étaient présents dans les écoles primaires, dans les établissements petite enfance, en classe passerelle ITEP et au centre Romans Ferrari.



ACADÉMIE DE MUSIQUE ET DE DANSE

DE LA CCMP

DU NEUF POUR L'AMD !

2019 a été marquée par le déploiement de la nouvelle identité visuelle de l'AMD. Incarnée par un logo moderne, passionné et avec du caractère, on identifie clairement l'académie grâce aux traits qui impulsent du rythme et de la résonance, comme des cordes d'instruments ou un égaliseur de musique amplifiée. Le site internet et la plaquette de présentation de l'AMD ont également été entièrement retravaillés.



IL NE FALLAIT PAS LE MANQUER

Cette année, de nombreux événements ont fait vibrer l'AMD ! Parmi eux...

- Janvier : 2^{ème} édition de la Nuit des Conservatoires ;
- Février : conte musical « Prince » ;
- Mai : événement « Changez-d'R » en partenariat avec le service Environnement de la CCMP.

NEW

● 3 cours d'éveil à la danse mis en place dans les écoles du territoire ;

● Ouverture du parcours « découverte instrumentale » pour les enfants de CP.

80 h

D'ENSEIGNEMENT HEBDOMADAIRE

19

ÉTABLISSEMENTS CONCERNÉS

10 ÉCOLES PRIMAIRES

+ 2 EPE

+ 7 STRUCTURES PETITE ENFANCE

108

CLASSES PRIMAIRES

Près de **3 000**

ENFANTS de la crèche au CM2

79

CLASSES RÉUNIES À

L'ALLEGRO lors des rencontres autour des bals folks en avril et mai

20

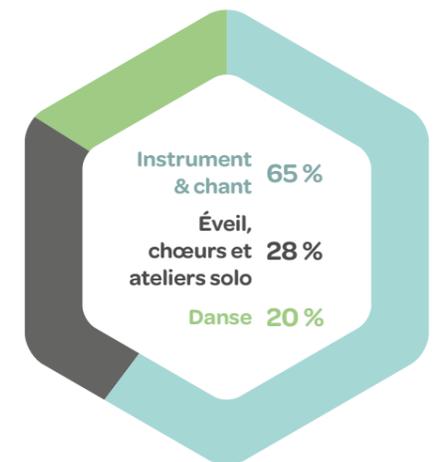
CLASSES MOBILISÉES pour le projet

« La différence dans la chanson française »,

7 pour le projet intergénérationnel

avec les EHPAD

EN PRATIQUE(S)



713

ÉLÈVES dont 616 élèves de - de 25 ans

550

FAMILLES dont 93 % résidant sur la CCMP

101

ÉLÈVES ADULTES

396

HEURES / SEMAINE D'ENSEIGNEMENT

31

PROFESSEURS de musique ou de danse diplômés d'État

27

DISCIPLINES ENSEIGNÉES

729 884 € DE CHARGES NETTES

Au plus près des besoins de chacun

Accueillir de nouveaux arrivants, répondre aux besoins des habitants, en particulier les plus fragiles... La CCMP poursuit ses actions en faveur du mieux vivre et du vivre ensemble pour garantir la qualité de vie de chacun sur le territoire, quels que soient ses besoins et son parcours.

NOUVEAU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH) 2020-2026

À la suite du premier PLH, adopté en 2011, la CCMP a élaboré son deuxième PLH pour la période 2020-2026. Il a été approuvé lors du Conseil communautaire du 10 juillet 2019.



RAPPEL SUR LE PLH

Actualisé tous les 6 ans, le PLH permet d'établir un diagnostic du marché local de l'habitat, puis de poser des orientations précisant les principes et objectifs poursuivis et enfin de proposer un programme d'actions détaillant les moyens alloués.

Première étape indispensable à l'élaboration du PLH, la réalisation du diagnostic s'est appuyée sur une analyse statistique assez fine du territoire et sur la tenue de 4 ateliers thématiques réunissant collectivités, bailleurs sociaux, promoteurs et acteurs associatifs du logement. Les enjeux identifiés grâce au diagnostic ont ensuite été traduits en 5 grandes orientations au cours de 2 ateliers réunissant les communes, les partenaires institutionnels et les acteurs du logement.

Découlent de ces orientations une série de 16 actions, transversales et concrètes, relatives à la production de nouveaux logements ou au parc social, mais aussi à destination des habitants eux-mêmes. En les pilotant, la CCMP permet de coordonner les différents acteurs mobilisés autour de la problématique du logement et de mutualiser les coûts au profit des communes, pour mener une politique à la fois globale et plus efficace.

Orientation n°1

Développer une offre de logements qui accompagne le dynamisme du territoire tout en favorisant les équilibres sociaux.

→ **8 ACTIONS**, notamment pour accompagner la production de **1260 logements en 6 ans, parmi lesquels au moins 432 logements sociaux.**

Orientation n°2

Limiter les impacts négatifs du développement résidentiel à venir.

→ **5 ACTIONS**, dont le financement d'une étude sur les risques naturels à l'échelle intercommunale, afin de mieux les prendre en compte dans les règles d'urbanisme et de construction locales.

Orientation n°3

Favoriser la mise en accessibilité et la performance énergétique du parc ancien de logements et d'hébergements.

→ **4 ACTIONS**, dont la mise en place d'aides à destination des habitants pour financer des travaux de rénovation thermique ou dans les logements très dégradés.

Orientation n°4

Accompagner les populations ayant des besoins spécifiques.

→ **7 ACTIONS**, dont la construction d'un dispositif d'accueil d'urgence pour les femmes victimes de violences et leurs enfants.

Orientation n°5

Mieux anticiper les changements et partager la connaissance.

→ **12 ACTIONS**, dont la réalisation d'une étude sur les besoins en logements, en lien avec le tissu économique local, et comprenant un volet spécifique sur les jeunes actifs ou en formation.

POUR UN TOTAL DE **2 428 000 €**
DÉBLOQUÉS AU COURS DES 6 PROCHAINES ANNÉES.

FINANCEMENT DES OPÉRATIONS D'HABITAT LOCATIF AIDÉ

Le premier PLH (2012-2019) prévoyait l'attribution d'une aide de base de 3 000 € par logement et une aide complémentaire à l'acquisition, l'amélioration ou la rénovation urbaine de quartiers dégradés de 13 000 € par logement démolit. Ces aides ont été réservées aux opérations financées à l'aide d'un Prêt Locatif à Usage Social (PLUS) ou d'un Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI) répondant à certains critères (taille, financement, qualité urbaine et environnementale). En 2019, les dernières subventions du PLH 2012-2019 ont ainsi été attribuées :

→ **138 000 €** à **3F Immobilière Rhône Alpes pour 46 logements sociaux, Route de Genève à Beynost.**

→ **36 000 €** à **Alliade Habitat pour 16 logements sociaux, Rue des écoles à Miribel.**

→ **66 000 €** à **Alliade Habitat pour 29 logements sociaux, Chemin des bottes à Beynost.**

→ **9 000 €** à **Habitat et Humanisme pour la réalisation de 3 logements sociaux, Grande rue à Miribel.**

387 000 €

ENGAGÉS PAR LA CCMP en 2019 pour satisfaire les besoins en logements locatifs aidés du territoire.

139 PERMIS DE CONSTRUIRE AUTORISÉS

123 DÉCLARATIONS PRÉALABLES

13 PERMIS D'AMÉNAGER

292 LOGEMENTS AUTORISÉS PAR LES MAIRES SUITE À L'INSTRUCTION CCMP

dont **93** LOGEMENTS INDIVIDUELS

dont **199** LOGEMENTS COLLECTIFS

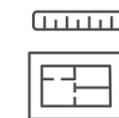
dont **78** LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX



SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

ORGANISATION POUR LA SANTÉ ET L'ACCUEIL (ORSAC) pour la gestion des logements temporaires rue du Mollard

3 768 €



CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT (CAUE) (frais d'adhésion)

2 328,40 €

ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE POUR L'INFORMATION SUR LE LOGEMENT (ADIL)

2 300 €

ACCUEIL DE JOUR LES LUCIOLES

6 000 €

LA CROIX ROUGE (loyers effectifs)

11 871 €



INSTITUTION JOSÉPHINE GUILLOIN

200 000 €

de subvention d'investissement

LUTTE CONTRE L'ISOLEMENT ADMINISTRATIF : PRISE DE COMPÉTENCE SUR LA CRÉATION ET LA GESTION DES MAISONS DE SERVICES AU PUBLIC

Approuvée par le Conseil communautaire en novembre 2019, cette prise de compétence va permettre à la CCMP de lancer le projet de création d'une Maison de Services au Public (MSAP) sur le territoire. Celle-ci offrira aux habitants la possibilité d'être accueillis, renseignés et accompagnés par des agents dans leurs démarches administratives auprès de différentes administrations et organismes publics, dans un lieu unique. Les usagers pourront ainsi trouver de l'aide, par exemple, pour effectuer des démarches en ligne ou constituer un dossier.

La décision de la CCMP de récupérer cette compétence, optionnelle, fait suite au constat observé par les acteurs professionnels et bénévoles du territoire d'un besoin croissant d'accompagnement. En cause, notamment, la fermeture d'antennes d'accueil de certaines institutions, qui risquerait de renforcer les phénomènes d'isolement administratif et de fracture numérique. L'installation d'une MSAP sur le territoire permettra ainsi de ne pas saturer les dispositifs existants, comme les permanences de soutien administratifs assurés par les centres sociaux, et de proposer de nouveaux services (libre accès à des postes informatiques connectés à Internet, etc.).

CONTRAT DE VEILLE ACTIVE

La solidarité,
moteur du
vivre-ensemble

Depuis 2015, le Contrat de Veille Active (CDVA) est un outil de solidarité intercommunal pour lequel nombre d'acteurs se mobilisent. En favorisant les échanges, l'esprit d'équipe, l'entraide et la coopération, la CCMP joue pleinement son rôle dans l'amélioration du lien social sur le territoire.

6 NOUVEAUX PROJETS FINANCÉS EN 2019

Cette année, sur les 7 structures ayant répondu à l'appel à projets de la CCMP, 6 ont reçu une subvention pour renouveler des projets mis en place avec succès en 2018. Au total, cela représente un montant de **12 905 €** versés directement par la CCMP.

Éducation - Parentalité - Jeunesse - Citoyenneté

1 « PLATEFORME ÉTÉ CÔTIÈRE »

Porté par la MJC
(Maison des Jeunes et de la Culture)

Le projet : favoriser la mixité entre les jeunes des quartiers du territoire pour lutter contre le sentiment d'appartenance territoriale. Comme l'année dernière, 300 jeunes ont ainsi pu profiter de la mutualisation de moyens humains et matériels des structures jeunesse de Miribel, Saint-Maurice-de-Beynost et Montluel : prêt ou partage de minibus, réservation commune dans les bases de loisirs, mutualisation des animateurs... 2019 a été marquée par la mise en place de nouvelles activités découvertes pendant les vacances de printemps et d'automne, comme le body-karaté, la boxe, la danse afro-ragga ou le tournoi de futsal interstructures.

→ **500 € de subvention.**

3 « LIEU RESSOURCES PARENTS »

Porté par le Centre Social de Montluel

Le projet : développer en collaboration entre les 3 centres sociaux de la Côte d'Azur des événements permettant d'accompagner les parents du territoire dans leur rôle éducatif. Cela ne représente pas moins de 300 parents et 250 familles ! Les thématiques abordées sont variées : parentalité, jeux en famille, contes du monde, cuisine... Suite aux besoins exprimés l'an dernier, un espace de parole « Être parent d'un enfant différent » a été animé régulièrement tout au long de l'année par un professionnel qualifié. Le LRP assure aussi désormais l'animation du Réseau Parentalité de la Côte d'Azur pour toutes les structures et partenaires du territoire, ce qui a notamment permis l'organisation d'un forum dédié à la parentalité en novembre 2019.

→ **1 000 € de subvention.**

2 « MIEUX VIVRE ENSEMBLE »

Porté par CeSAM
(Centre Social d'Animation de Miribel)

Le projet : promouvoir le vivre-ensemble sur le territoire à l'occasion d'un séjour de 4 jours mixant plus de 20 jeunes de 4 communes, ponctué d'actions sportives, culturelles et citoyennes, ainsi que de la Fête du Vivre-Ensemble, un moment convivial et familial ouvert à tous les habitants du territoire, sur la thématique « Culture du monde ». Au programme : des spectacles de danse, de musique et de théâtre, une mini-olympiade, des ateliers créatifs...

→ **3 000 € de subvention.**



12 905 €
DE SUBVENTIONS
DE LA CCMP EN 2019

Un financement
partenarial

Sur l'ensemble des projets co-financés, la participation des partenaires représente :

→ **16 000 €** de l'État ;

→ **7 755 €** du Conseil Départemental ;

→ **5 500 €** de la CAF ;

→ **2 250 €** de la commune de Miribel ;

→ **2 750 €** de la commune
de Saint-Maurice-de-Beynost.

Santé - Accès aux soins - Prévention - Accès aux Droits

4 « PERMANENCES D'ACCÈS AUX DROITS »

Porté par le CIDFF (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles)

Le projet : favoriser l'autonomie des habitants les plus fragiles, et des femmes en particulier, en facilitant l'accès à leurs droits, préalable à l'insertion sociale et professionnelle. 2 permanences sont tenues chaque mois à Miribel et Saint-Maurice-de-Beynost.

→ **2 700 € de subvention.**

5 « COORDINATION CÔTIÈRE D'ACCÈS AUX DROITS »

Porté par Artémis

Le projet : réduire la fracture numérique pour éviter l'exclusion des habitants sur ces sujets à l'échelle de la Côte d'Azur. Parmi les actions menées cette année : communication-développement autour de l'annuaire numérique, développement des permanences de soutien administratif, organisation d'une journée d'informations et d'échanges pour les acteurs du territoire de la CCMP et de la 3CM.

→ **705 € de subvention.**

6 « PERMANENCE D'UNE INTERVENANTE SOCIALE EN GENDARMERIE »

Porté par l'AVEMA (Aide aux Victimes Et Médiations de l'Ain).

Le projet : ouvrir 2 journées par semaine une permanence physique et téléphonique tenue par une assistante sociale spécialisée dans les problématiques liées aux violences intrafamiliales, qui nécessitent un accompagnement et une prise en charge spécifiques.

→ **5 000 € de subvention.**



CHANTIERS GRAPH INTERCO UN PROJET 100% PORTÉ PAR LA CCMP

Le projet : permettre à de jeunes adolescents de s'investir dans un projet collectif d'intérêt général et de se responsabiliser face aux dégradations récurrentes des vestiaires des gymnases communautaires. Avec les associations partenaires qui les accompagnaient et encadraient, ils ont ainsi réalisé de A à Z des fresques dans les vestiaires dégradés.

→ **Avec l'association Artémis**

● **2 chantiers de 10h**, en avril et juillet, sur les vestiaires du gymnase Louis Armstrong à Beynost, menés par 2 groupes de 4 garçons de 14 à 17 ans.

→ **Avec l'association CeSAM**

● **2 chantiers de 11h**, en avril et novembre, sur les vestiaires du gymnase Saint-Martin à Miribel. Le premier a été mené par un groupe de 7 filles entre 11 et 14 ans, le second par un groupe de 5 garçons entre 12 et 15 ans.

Les adolescents ont pu, à travers leurs graphs, illustrer des causes qui leur tenaient à cœur et résolutions d'actualité, en lien avec l'univers sportif, telles que la lutte contre les stéréotypes, la mixité ou la place de la femme.

Conformément à l'engagement pris avec les partenaires, le travail des jeunes a été indemnisé via le versement de subventions aux associations encadrantes, permettant ainsi le financement de séjours de vacances : 400€ à l'association Artémis et 660€ à l'association CeSAM.

→ **13 750 € DE BUDGET AU TOTAL,**
comprenant l'indemnisation des adolescents,
le salaire des personnes ayant travaillé sur les
chantiers éducatifs, la prestation de l'association La
Coulure, l'achat de matériel et le travail des agents.

SÉCURITÉ ET CADRE DE VIE

Un quotidien plus sûr et serein

Acteur de prédilection pour améliorer la qualité de vie sur le territoire, la CCMP a poursuivi son action en faveur de la sécurité et de la sérénité des habitants. Au programme : la mise en place de nouveaux dispositifs, comme le système de vidéoprotection actif et la fourrière intercommunale, mais également la 6^{ème} édition de la journée de formation contre les violences intrafamiliales. Le tout afin d'assurer une meilleure réactivité face aux problématiques rencontrées au quotidien...

LA FOURRIÈRE INTERCOMMUNALE PASSE À L'ACTION

La société **WARNING ASSISTANCE**, fourrieriste agréé basé sur la commune de **Rillieux-La-Pape**, est en charge depuis février 2019 de l'enlèvement, du gardiennage et de la restitution des véhicules en infraction sur le territoire de la CCMP.

Au-delà du bilan chiffré, qui illustre que le dispositif a bien été utilisé tant par les particuliers que les communes, l'impact de la fourrière se vérifie aussi visuellement : le territoire a été nettoyé des épaves, désagréables à la vue, et des voitures-ventouses abandonnées sur les trottoirs ou les places de parking, améliorant notablement l'aspect de certains quartiers.

79 véhicules MIS EN FOURRIÈRE

entre février et décembre 2019
dont 72 pour des stationnements
gênants ou abusifs.



COMMENT ÇA MARCHE ?

Les habitants du territoire désirant faire enlever un véhicule en stationnement interdit devront contacter la Police Municipale ou la Mairie pour des véhicules situés sur le domaine public, et la Gendarmerie Nationale si le véhicule est abusivement stationné sur un terrain privé.

→ Tous les détails sont à retrouver sur www.cc-miribel.fr

Centre de Supervision Urbaine Intercommunal : une protection réactive et de proximité

Mis en service en septembre 2019, le Centre de Supervision Urbaine Intercommunal (CSUI) apporte 2 plus-values majeures au dispositif de vidéoprotection existant sur le territoire. D'une part, il permet de centraliser dans un lieu unique toutes les images captées par l'ensemble des caméras installées sur les communes, afin d'avoir un regard global et cohérent à l'échelle de la CCMP. D'autre part, des opérateurs ont été recrutés pour effectuer un visionnage en direct des vidéos : une évolution notable car il ne s'agit plus seulement d'avoir un réseau de protection « passif », où les films ne sont visionnés qu'en cas de besoin, mais véritablement de pouvoir détecter et réagir en direct aux infractions et délits constatés.

Le CSUI constitue un outil complémentaire à l'action quotidienne des policiers municipaux et des gendarmes, pour apporter un cadre de vie plus sûr aux habitants.

150
CAMÉRAS
DE VIDÉOPROTECTION
SUR LE TERRITOIRE



JOURNÉE DE FORMATION ET D'ÉCHANGE SUR LES VIOLENCES INTRAFAMILIALES

Organisée le 7 novembre 2019 à Tramoyes pour la sixième fois, à l'initiative de la CCMP, ce ne sont pas moins de 34 participants de différents horizons (professionnels socioéducatifs, de la santé, de la petite enfance, forces de l'ordre, élus et bénévoles de la CCMP) qui se sont réunis à cette occasion. L'objectif : expliciter le traitement et la prise en charge des situations de violences intrafamiliales auprès des acteurs pouvant y être confrontés dans le cadre de leurs missions.

La journée a commencé avec plusieurs interventions, dont celles de la Gendarmerie de Miribel, du Conseil départemental de l'Ain, du CHRS La Parenthèse et de plusieurs associations – l'AVEMA (Aide aux Victimes Et Médiations dans l'Ain) et Tremplin, qui gère notamment le SIAO de l'Ain. La prise de parole de Caroline Mollier, vice-procureure, portait par exemple sur les différentes mesures judiciaires mises en place pour les victimes et les auteurs de ces violences. L'après-midi a ensuite été consacrée à des études de cas pratiques, issus du territoire, animées par les juristes du Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF).

EAU & ASSAINISSEMENT

Préparer l'avenir

Que ce soit avec la préparation du transfert de compétences, la poursuite des actions contre le ruissellement agricole ou la protection des milieux aquatiques, l'eau est au cœur des enjeux de demain pour le territoire. Car gérer l'eau, au sens large, c'est évidemment protéger la faune et la flore mais aussi s'assurer durablement de la qualité de vie et de la sécurité des habitants...

TRANSFERT DES COMPÉTENCES « EAU POTABLE » ET « ASSAINISSEMENT COLLECTIF » : C'EST CONFIRMÉ !

Après plus de 2 ans de réflexion avec les communes et les syndicats compétents, le transfert de compétences a été acté : la CCMP assurera la gestion de l'ensemble du cycle de l'eau dès le 1^{er} janvier 2020. Seules la gestion des eaux pluviales et la défense contre les incendies demeureront des compétences communales.

Pour la CCMP, la première tâche sera de reprendre l'ensemble des contrats et projets précédemment pilotés par les 6 communes, les 2 syndicats en assainissement et le syndicat d'eau potable. Elle va également préparer le travail d'harmonisation des différents modes de gestion utilisés sur le territoire (délégation de service public, prestation de service...) tout en garantissant à l'usager une réelle qualité de service public.

Une organisation qui évolue

Les différents syndicats (SAMINE, SIVU, SIENEL) seront dissous pour former un seul grand service Eau-Assainissement au sein de la CCMP, qui sera en charge du petit cycle et du grand cycle de l'eau : la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI), la lutte contre le ruissellement, l'assainissement non collectif, la production et la distribution d'eau potable, la collecte, le transport et le traitement des eaux usées.

Les élus ont acté le recrutement de 4 personnes pour ce service, en plus de l'ingénieur déjà en place et devenue responsable du service : un ingénieur Eau-Assainissement, dont le poste a été pourvu fin 2019, 2 techniciens et une assistante.

La poursuite des grands projets

Concernant les 48 travaux déjà identifiés et engagés pour les années à venir, la CCMP s'est engagée à les poursuivre. Elle a prévu d'investir plus de 25 millions d'euros d'ici 2030, afin de répondre à l'augmentation de la population, d'assurer la mise aux normes des installations et d'améliorer la qualité de l'eau et de service pour les administrés.

Une hausse du prix de l'eau maîtrisée

Ces investissements programmés sont ambitieux et engendreront une hausse du prix de l'eau. Les courbes d'évolution du prix de l'eau ont été présentées aux élus au regard du plan pluriannuel d'investissement envisagé à la fin de l'étude du transfert. Toutefois, la mutualisation des services au niveau de la CCMP permettra de mieux maîtriser l'évolution du prix.

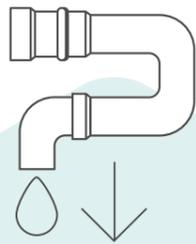
En effet, le fait de n'avoir à terme plus que 2 prestataires, au lieu de 9 actuellement, va permettre de favoriser les négociations avec les entreprises privées et donc de rationaliser les coûts. Regrouper les compétences eau et assainissement permet également de mieux maîtriser les dépenses, les projets et donc les tarifs de l'eau potable et de l'assainissement, qui sont les deux composantes du prix de l'eau. Si aucune augmentation du tarif global de l'eau (part collectivité) n'aura lieu en 2020, l'objectif est d'envisager une augmentation du prix de l'eau acceptable, et à terme d'homogénéiser la redevance assainissement à l'horizon 2029 à l'échelle de toute la CCMP pour que tous les usagers des 6 communes paient un tarif unique.



ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF : DES INSTALLATIONS SOUS-CONTRÔLE

En 2019, la CCMP a adopté un nouveau règlement pour le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), modifiant notamment la fréquence des contrôles périodiques des installations. Le contrôle n'est plus systématique tous les 5 ans, il dépend désormais de l'état de conformité et des risques possibles : les installations conformes sont contrôlées tous les 10 ans, les installations non conformes sans risque environnemental ou pour la santé publique tous les 7 ans et les installations non conformes à risque environnemental ou risque pour la santé publique avéré tous les 4 ans au maximum.

La grille tarifaire, qui datait de 2012, a également été revue pour être en cohérence avec les dépenses du SPANC.



En 2019...

15

CONTRÔLES
DE CONCEPTION

POUR LES NOUVEAUX
PROJETS DE CONSTRUCTION

4

CONTRÔLES DE RÉALISATION

18

CONTRÔLES DE VENTE

La CCMP a lancé la commande auprès de son prestataire pour le contrôle périodique «2019» des installations : une cinquantaine d'installations doivent faire l'objet de ce contrôle.

RACCORDEMENT DES EAUX USÉES ENTRE THIL ET NIÉVROZ

Certains grands projets ont d'ores et déjà pu commencer, la CCMP ayant depuis 2016 la compétence « Travaux de raccordement des eaux usées » entre Thil et Niévroz, où est basée la station d'épuration de la 3CM.

Dans ce cadre, elle pilote et finance les travaux qui ont démarré en juillet 2018 et se sont poursuivis en 2019, pour mettre en place 2 postes de refoulement ainsi que le réseau de transfert des eaux usées. Les travaux seront réceptionnés en 2020, après la réalisation de l'ensemble du réseau de collecte, effectuée d'abord sous maîtrise d'ouvrage de la commune de Thil jusqu'à fin 2019 puis sous celle de la CCMP.

Ces travaux, supportés par la CCMP, s'élèvent à environ **960 000 € HT**, avec des subventions attendues à hauteur de **480 000 € HT** (Agence de l'Eau et Département de l'Ain).

LES ACTIONS CONTRE LE RUISSELLEMENT AGRICOLE SE POURSUIVENT

Pour la période 2016-2020, la CCMP est engagée dans une charte agricole qui prévoit le financement, à hauteur de **30 000 € TTC** par an, d'actions de lutte contre le ruissellement.

En 2019, la CCMP a ainsi financé :

- la mise en place et le maintien de bandes enherbées en bordure de parcelles dans des zones stratégiques. Ces aménagements, qui visent à favoriser l'infiltration des eaux tout en permettant de contenir et d'épurer les particules répandues par le ruissellement, ne représentent pas moins de 3,2 hectares au total et 12 agriculteurs en bénéficient.

→ **Près de 5 000 €**

- l'action de la Chambre d'agriculture pour le contrôle des bandes enherbées, la communication auprès des agriculteurs et associations foncières, l'animation des comités de pilotages et comités techniques.

→ **14 382 €**

Des travaux de curage d'un bassin de stockage des eaux de ruissellement ont également été validés en 2019, pour un coût d'environ **7 000 € TTC**, mais ils ne seront réalisés qu'en 2020.

TRAVAUX EN RIVIÈRE

Thil : protection rapprochée contre les inondations

C'est le groupement composé de VDI, HTV et Riparia qui a obtenu la mission de maîtrise d'œuvre. Celle-ci vise à définir les aménagements à réaliser pour assurer la protection de Thil contre les inondations du Rhône et à obtenir les autorisations pour le lancement des travaux.

La première phase consiste en la réalisation d'une modélisation des écoulements et débordements du Rhône pour différents niveaux de crue dans la situation actuelle, c'est-à-dire avant les aménagements. Suite à ces résultats, attendus début 2020, les réflexions se poursuivront sur les aménagements à prévoir et les dossiers réglementaires à déposer pour cela.

La mission confiée au maître d'œuvre représente un coût total d'environ **130 000 € HT** pour un montant de travaux estimé, au lancement de la maîtrise d'œuvre à **1 300 000 € HT**.

Restauration du Canal de Miribel

En concertation avec la 3CM et la Métropole de Lyon, la CCMP a retenu le groupement Biotec-SAFEGE pour les travaux à mener sur les berges et la ripisylve du Canal de Miribel. La mission concerne les travaux suivants, sur le territoire de la CCMP :

- remodelage et recul de berges en rive gauche du canal,
- restauration écologique des berges en rive droite sur les secteurs à enjeux,
- restauration et gestion de la ripisylve en rive droite du canal.

La mission confiée au maître d'œuvre (part CCMP) représente un coût total d'environ **160 000 € HT** pour un montant de travaux estimé, au lancement de la maîtrise d'œuvre, à environ **4 millions d'euros HT**.

Des premières propositions seront présentées en 2020 aux nouveaux élus, ainsi que la présentation des procédures réglementaires et les résultats des modélisations.



ENVIRONNEMENT

Agir ensemble face au réchauffement climatique

Avec l'élaboration du Plan Climat-Air-Énergie Territorial, 2019 a été une année charnière pour la CCMP du point de vue environnemental : il ne s'agit pas seulement de constater et mesurer l'impact du réchauffement climatique mais bien d'apporter des solutions adaptées, concrètes et globales pour répondre à notre échelle aux grands défis environnementaux d'aujourd'hui et de demain.



PLAN CLIMAT-AIR-ÉNERGIE TERRITORIAL : LE DIAGNOSTIC EST POSÉ, LA STRATÉGIE EST VALIDÉE !

Le Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) pour le territoire a été approuvé à l'unanimité le 17 décembre 2019 par le Conseil communautaire. Une belle preuve d'engagement et de mobilisation, mais aussi de la qualité du travail réalisé tout au long de l'année pour faire aboutir ce projet, qui traduit de façon concrète la stratégie climat de la CCMP.

Que dit le diagnostic ?

Réalisé par un cabinet d'ingénierie en développement durable, le diagnostic dresse un état des lieux complet à l'échelle du territoire de la CCMP. Parmi les conclusions notables :

- La température augmente : + 2,3° entre 1953 et 2016,
- notre consommation énergétique est élevée : 70% de plus que la moyenne départementale,
- nous émettons beaucoup de gaz à effet de serre : 25% de plus que la moyenne départementale,
- la qualité de notre air est conforme aux normes en vigueur.

Comment a été élaboré le PCAET ?

Sur la base du diagnostic, la stratégie globale a été définie par les élus communaux et intercommunaux et se concentre autour de 4 grands objectifs :

- augmenter la part des énergies renouvelables,
- diminuer notre consommation énergétique,
- limiter les gaz à effet de serre,
- adapter le territoire et nos pratiques au changement climatique.

Un cycle de 6 ateliers participatifs, réunissant partenaires, techniciens et élus a ensuite été organisé pour définir précisément le programme d'action du PCAET. Afin de développer les synergies et de favoriser les échanges d'expériences, ces ateliers ont été mutualisés avec 8 communautés de communes (Bresse et Saône, La Côtière, Dombes Saône Vallée, Val de Saône Centre, la Veyle, la Dombes, Bugey Sud), en coordination avec le Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA).

Que prévoit le plan d'action ?

Le PCAET de la CCMP se compose de 53 actions réparties en 5 axes :

- déployer un parc bâti bas carbone,
- adapter le territoire et les pratiques au changement climatique,
- développer la mobilité bas carbone,
- créer une nouvelle dynamique économique,
- être exemplaire.

→ Le détail des actions est à retrouver sur environnement.cc-miribel.fr

DÉCHETS

Moins jeter, mieux trier

Plus qu'un service public nécessaire, la gestion des déchets est aussi un levier à part entière pour la préservation de notre environnement. Alors que le recyclage est une pratique désormais largement répandue et en constante augmentation sur le territoire, la CCMP poursuit son virage zéro déchet initié depuis quelques années. Car « le meilleur déchet, c'est celui qu'on ne crée pas » !



Ça s'est passé en 2019

Janvier
LANCEMENT DU PLAN CLIMAT

Février à mai
RÉALISATION DU DIAGNOSTIC

Mai à septembre
ÉLABORATION DE LA STRATÉGIE

Octobre à décembre
CONSTRUCTION DU PLAN D'ACTION

Décembre
VALIDATION DU PLAN D'ACTION PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE



CHANGER D'R : LA JOURNÉE SPÉCIALE ZÉRO DÉCHET DE LA CCMP

« Recyclons, réparons, réutilisons ! » Organisée le 25 mai 2019, la journée **Changer d'R** avait pour objectif de sensibiliser les habitants de la CCMP aux enjeux de la réduction des déchets. Réunissant le service Gestion des déchets et l'Académie de Musique et de Danse de la CCMP, des concerts, des ateliers zéro-déchets (lessive faite-maison, bee-wrap, réparation de vélo...), un atelier de création d'instruments de musique à partir de déchets, des jeux et un conte musical ont été proposés aux habitants, venus nombreux à cet événement festif et citoyen. Un interlude musical est également venu ponctuer la journée, avec l'interprétation de « Les 3'R » par les écoliers du territoire – une chanson spécialement créée par les professeurs de l'AMD pour l'occasion.



BUDGET

RECETTES :

2 837 000 €

DÉPENSES :

2 709 600 €

+ 127 200 € d'excédents

Le budget du service de gestion des déchets est cette année encore excédentaire, du fait d'une maîtrise des coûts améliorée par la gestion des contrats avec les prestataires mobilisés, mais aussi du fait d'une certaine stagnation des tonnages collectés en déchèterie.



2019 en chiffres

Ordures ménagères

4 919 T collectées soit **205,9 kg** par habitant.

Une production de déchets maîtrisée : seulement **14 tonnes supplémentaires entre 2018 et 2019**, contre **102 entre 2017 et 2018**. Les actions de communication sur la prévention des déchets ont permis de stabiliser les tonnages collectés.

Tri – Emballages et papiers

1 124 T collectées soit **47 kg** par habitant.

Le tri progresse :

+ 45 tonnes par rapport à 2018 !

Tri – Verre

778 T collectées soit **33 kg** par habitant.

+ 8 tonnes par rapport à 2018 !

2 335 euros reversés à la Ligue contre le cancer dans le cadre de la convention signée en 2018 (3€ reversés par tonne recyclée).

Un budget maîtrisé pour une épargne préservée

La fiscalité a retrouvé en 2019 un niveau satisfaisant, avec une évolution de + 5,5% sur la période 2018/2019. Ce dynamisme permet, malgré la diminution des dotations de l'État engagée depuis 2012 et les nouvelles charges apportées par les transferts obligatoires de compétence, de maintenir un bon niveau d'investissement et une grande solidarité avec les communes membres, notamment via la dotation de solidarité communautaire. La préservation des marges permet ainsi de poursuivre le développement du territoire par des projets structurants ambitieux et des services de qualité.

L'année 2019 confirme la stabilisation des dépenses de fonctionnement engagée en 2018 (+1,29%) avec en 2019 une évolution de seulement +0,49%.
Le résultat 2019 de + 3 081 712,58 € est en progression de + 592 040,53 €, soit +23,8%.

FONCTIONNEMENT

RECETTES
20 225 274,76 €

DÉPENSES
17 143 562,18 €

RÉSULTAT DE L'EXERCICE
+ 3 081 712,58 €

INVESTISSEMENTS

RECETTES
8 507 289,00 €

DÉPENSES
7 454 108,38 €

RÉSULTAT DE L'EXERCICE
+ 1 053 180,62 €

2019 : stabilité des dépenses et reprise de la fiscalité

L'année 2019 confirme la tendance engagée en 2018 avec une évolution quasi nulle des dépenses de fonctionnement et une année fiscale dynamique permettant de dégager un résultat supérieur à

3 millions d'euros.



Épargne

Depuis 2016, l'épargne brute s'est stabilisée à 15% des recettes de fonctionnement. Comme l'année précédente, elle est ainsi restée supérieure à **3 millions d'euros** en 2019. Pour mémoire, en 2014, l'épargne brute était proche des **5 millions d'euros** : la contribution des collectivités au redressement des comptes publics, couplée aux baisses de dotations, a largement contribué à diminuer la capacité de financement de la CCMP.

1,9 an

Déjà faible en 2018, le ratio de désendettement continue de baisser et passe sous la barrière des 2 ans... Un chiffre bien inférieur à la limite prudentielle fixée habituellement à 12 ans !

AIDE AUX COMMUNES

La dotation de solidarité communautaire (DSC) : un outil de solidarité et de partage de la richesse fiscale.

La dynamique fiscale 2019/2018 n'ayant pas dépassé le seuil des **2 %**, la dotation de solidarité est restée en 2019 à son montant de base soit **760 000 €**.

Miribel

→ **195 422 €**

Saint-Maurice-de-Beynost

→ **136 801 €**

Beynost

→ **115 083 €**

Neyron

→ **100 555 €**

Tramoyes

→ **109 802 €**

Thil

→ **102 337 €**

SOIT

760 000 €

VERSÉS AU TOTAL

TOURISME

Une subvention annuelle de 86 069 €

a été reversée à l'EPIC Dombes Côtière Tourisme par la CCMP en 2018.

+

Perçue depuis 2018, la taxe de séjour a permis en 2019 à la CCMP de récolter **63 580 €**. Cette somme, versée par les vacanciers résidant temporairement sur le territoire et prélevée par une grande majorité des collectivités françaises, est intégralement reversée à l'EPIC Dombes Côtière Tourisme pour financer ses actions de développement touristique.

LILÔ

RECETTES
1 380 001,80 €

DÉPENSES
1 355 840,92 €

Dans le cadre de son contrat de délégation de service public, la société Vert Marine a réalisé des investissements d'un montant total de **164 208,80 €**.

Exemples d'investissements réalisés en 2019

● **Réhabilitation du hammam :**
57 196,40 €

● **Installation d'un trampoline géant :**
15 230,00 €

● **Achat d'un lit d'hydromassage :**
28 300,00 €



Impôts

Cette année encore, la CCMP a fait le choix de ne pas recourir à une augmentation de la fiscalité des entreprises et des ménages, grâce à une dynamique des bases fiscales et un budget maîtrisé.

Depuis 2016, les taux sont donc parfaitement stables :

- taxe d'habitation : **6,28 %**,
- taxe sur le foncier non bâti : **2,08 %**,
- taxe sur les ordures ménagères : **7,75 %**,
- cotisation foncière des entreprises : **20,32 %**.

**RAPPORT D'ACTIVITÉ
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE MIRIBEL ET DU PLATEAU**

BEYNOST • MIRIBEL • NEYRON •
SAINT-MAURICE-DE-BEYNOST • THIL • TRAMOYES

1820 Grande Rue - 01700 MIRIBEL
Tél. : 04.78.55.52.18
Fax : 04.78.55.46.36
courriel : infos@cc-miribel.fr
www.cc-miribel.fr

Directeur de la publication Caroline Terrier
Rédacteur en chef Sébastien Bénétullière
Conception-rédaction J'article
Création et mise en page J'article
Photos CCMP, Lotfi Dakhli, iStock, Office Concept,
Maël Vallat, Laurent Vella
Impression PRESTAPRIM avec atelier partenaire
certifié Imprim'vert – Label Bilan carbone
Imprimé sur papier offset blanc 150 g PEFC en 200 ex